



Pour tout renseignement complémentaire:

Lycée MONGE

Jean-Marc CHAMPLONG

Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

mail : Jean-marc.champlong@ac-grenoble.fr

GRETA SAVOIE

Stéphanie PRIEUR

Conseillère en formation continue

mail : Stephanie.prieur@ac-grenoble.fr



L'APPRENTISSAGE EN MIXITE DE PUBLIC EN BTS

LPO Gaspard MONGE

119 Avenue Marius Berroir - 73000 Chambéry

Tél. 04.79.33.39.09 - Fax 04.79.33.57.34.

Mail : Ce.0730016w@ac-grenoble.fr

www.lycee-monge.fr



Région académique
Auvergne-Rhône-Alpes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



BTS



APPRENTISSAGE EN MIXITE DE PUBLIC

La formation sous statut d'apprenti en mixité de public n'est proposée qu'après la première année de BTS. Cette première année sous statut scolaire permet d'acquérir un grand nombre de compétences dans les domaines généraux et professionnels du BTS. Elle permet aux étudiants de s'intégrer plus rapidement au sein de leur entreprise d'accueil en deuxième année de BTS.

LES POINTS CLÉS DU DISPOSITIF :

📦 Ce dispositif est réservé à des étudiants motivés par l'alternance et d'un bon niveau scolaire ayant réalisé le stage de fin de première année (8 semaines) dans une entreprise intéressée par un alternant de deuxième année.

📦 L'objectif est d'acquérir une forte expérience professionnelle grâce à une alternance de 4 semaines en entreprise et 5 semaines au lycée, pendant une année scolaire. Les périodes d'entreprise coïncideront avec les vacances scolaires. Les alternants et non-alternants font partie de la même section (Mixité de public).

📦 L'apprentissage nécessite donc une grande motivation, certaines périodes d'entreprise correspondront à des semaines de cours pour les étudiants non alternants. Un travail personnel important sera donc nécessaire pendant les périodes en entreprise. Les étudiants intéressés seront donc sélectionnés par l'équipe enseignante du BTS considéré et positionnés en fonction de leurs résultats de première année.

📦 Un contrat de 35 h/semaine et une rémunération qui dépend de l'âge : 49 % du SMIC brut (soit environ 675 € net) pour un alternant de moins de 21 ans et 61 % du SMIC brut (soit environ 840 € net) pour un alternant de plus de 21 ans. L'alternant bénéficiera des avantages sociaux de l'entreprise (13e mois, Ticket restaurant ...).

📦 Lors des semaines scolarisées au lycée, l'alternant bénéficie d'heures supplémentaire de cours pour atteindre les 35 h hebdomadaires.

📦 L'examen du BTS est le même pour tous les étudiants. Si des épreuves se déroulent lors de périodes en entreprise, l'alternant sera libéré pour les examens.

LES FORMATIONS CONCERNEES :

Tous les BTS industriels du Lycée Monge peuvent être concernés par le dispositif d'apprentissage en 2ème année. Actuellement le dispositif est actif sur le BTS TM (Traitement des matériaux) et le BTS AMCR (Architectures en métal: Conception et Réalisation).

Nombre de places proposées:

BTS TM : 4 places maximum

BTS AMCR : 6 places maximum

BTS CPI : 6 places maximum

Le point fort du dispositif

UN PARCOURS TOTALEMENT SECURISE :

La sécurisation du parcours est complète, dans le cas, soit d'un arrêt de contrat par l'une des parties, soit d'une défaillance de l'entreprise d'accueil, l'étudiant est directement réintégré sous la voie scolaire sans aucune interruption de formation.

